Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20261029-DEL_29_10_26_7-DE

# Commune de SIBIRIL

**FINISTERE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Nombre de Conseillers :*

*En exercice : 15*
*Présents : 15*
*Votants : 15*

L'année deux mille vingt-six,

Le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de SIBIRIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SIBIRIL, en séance publique, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Date de la convocation : 23 octobre 2026

*Etaient présents* : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, DUMONT Stéphanie, GRALL Juliette, LELOUTRE Christophe, HALLIER Pascal, JONCOUR Milène, LE REST Caroline, LABOURIER Quentin, PERHIRIN Johanna, QUIVIGER Antoine, Mme TANGUY Cloé, QUEMENER Jean-Jacques, CREACH Philippe, formant la majorité des membres en exercice.

*Absents:* Néant

Secrétaire de séance : GUIVARCH Eliane

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

*Point n°7*
**FONCIER : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A PORT NEUF**

Des travaux de confection et de pose d'une trappe en inox ont été réalisés début février 2023 au niveau du clapet à marée de Port Neuf. Ces travaux, exécutés par la société Breizh Fer pour un montant de 1 380 €, ont été intégralement pris en charge par Monsieur FAUJOUR, propriétaire de la parcelle concernée.

En contrepartie de cette prise en charge, Monsieur FAUJOUR a consenti à la rétrocession de sa parcelle au SIEA de Cléder-Sibiril. Cette parcelle, d'une superficie de 854 m² et cadastrée section AX n° 5 avait précédemment fait l'objet d'une délibération du syndicat des eaux le 11 juillet 2023, désormais dissous depuis le 1er janvier 2026.



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20261029-DEL_29_10_26_7-DE

Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AX N° 5, d'une surface de 854 m², situé à Port Neuf appartenant à Monsieur FAUJOUR ;
- Fixe le prix d'achat de cent euros ;
- Charge l'Etude de Maître LE RU-LUCAS Doriane de la rédaction et la publication des actes dont les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces et formalités relatives à cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Sibiril, 02 novembre 2026

**Le Maire,**
**Jacques EDERN**